

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 1385

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

MOTION D'URGENCE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT UN MORATOIRE SUIVI D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES INTÉGRATIONS DES POSTES DE QUARTIER

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris la décision de fermer le poste de quartier (PDQ) 11 de Notre-Dame-de Grâce et de l'intégrer au PDQ 9 de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest;

Attendu que le SPVM a pris la décision d'intégrer les PDQ 31 et 33 en consultant notamment les élus du conseil d'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;

Attendu que depuis la réforme du modèle de police dans les années 1990 par la Communauté urbaine de Montréal, les postes de quartier s'inspirent des principes du concept de la police communautaire;

Attendu que le concept de police communautaire se base notamment sur la notion de responsabilité géographique qui consiste à respecter les limites naturelles des quartiers et à définir le profil de chaque quartier lors de la division des territoires des PDQ afin de faciliter les rapprochements et partenariats policiers-citoyens;

Attendu que l'administration prévoit la tenue d'une séance publique de la Commission sur la sécurité publique portant sur le schéma de couverture, dont notamment le plan d'intégration des postes de quartier après que la décision a été prise de fusionner les PDQ 9 et PDQ 11;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des Montréalais qu'il y ait une nouvelle consultation publique sur le schéma de couverture de services policiers;

Attendu qu'en juin 2020, suite au non renouvellement du bail, le SPVM annonçait que le poste de quartier 33, situé sur la rue Beaumont, allait déménager temporairement et de façon précipitée au coin des rues Crémazie et Saint-Hubert;

Attendu que lors de l'étude du budget en Commission des finances, le chef du Service de police de Montréal a annoncé qu'une intégration de deux postes de quartier aurait lieu en 2021, sans les nommer;

Attendu que les médias nous ont récemment appris que l'intégration des postes de quartiers 31 et 33 est actuellement en discussion avec le SPVM et les élus locaux;

Attendu que le poste de quartier 31 occupe un espace important dans le parc Jarry, qui pourrait être regagné par des fonctions de parc advenant un déménagement;

Attendu que le futur poste fusionné restera au coeur des territoires des postes de quartier 31 et 33;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - continue de consulter les élus locaux et la population des secteurs couverts avant toute fusion ou intégration de postes de quartier;
- 2 - impose au SPVM un moratoire, effectif immédiatement, sur toute décision de fermer, de fusionner ou d'intégrer des postes de quartier, excluant les postes de quartier 31 et 33;
- 3 - mandate, dans les plus brefs délais, la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement.

Adopté à l'unanimité.

65.02